

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 26 NOVEMBRE 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Québec, le 26 novembre 2024

Aujourd'hui, à quinze heures trente-cinq, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 71 Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.